

MARDI 14 FÉVRIER A 14 H 30

15-19, avenue Pierre Mendès-France – CS 81411–
75646 PARIS CEDEX 13

ORDRE DU JOUR

POUR LA SEULE PARTIE QUI RELÈVE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU PRISES
EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION CM2022/10/21/01-01 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU BUREAU.

A) Approbation du procès-verbal des délibérations du Bureau du 5 décembre 2022

B) Délibérations

❖ Partenariats stratégiques

1. Convention de partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs

❖ Transition écologique et énergétique

2. Lancement d'une expérimentation portant sur la distribution de « kits économie d'énergie »
3. Convention de transmission de données dans le cadre de l'AMI « inventaires écologiques métropolitains »
4. Convention de partenariat et de financement avec l'association Hespul
5. Convention avec AIRPARIF portant sur l'expérimentation « mobilité et qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris : sensibilisation et changements comportementaux à grande échelle »

❖ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

6. Avenant n°1 à la convention partenariale opérationnelle et financière pour la renaturation des berges de l'Yerres, restauration de ses zones humides et engagement de la Métropole dans la phase 2 du projet
7. Aménagement du Vallon du Sausset – présentation du dossier et lancement de l'enquête publique

❖ Développement économique, innovation numérique et attractivité

8. Attribution de subventions au titre du Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) dans le cadre du programme d'accompagnement « Centres-villes vivants » édition 2
9. Convention d'objectifs et de financement avec l'association Centre-ville en mouvement
10. Quartiers métropolitains d'innovation – Désignation des communes lauréates

Fait à Paris, le 8 février 2023

SIGNE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison